

Jeudi 19 Mai 2022 à 19h30 en Mairie de Captieux

Introduction

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Présent e s : C. LUQUEDEY, J.-L. GLEYZE, M. LE COZE, D. COURREGELONGUE, J. VANBRABANT, J.-M. MATHA, J. KONSCHELLE, B. FAGET, V. GOUZON, T. LEXTERIAQUE, P. SANGO, A. LABOURGUIGNE

Excusé·e·s avec pouvoir : D. DUCOS (pouvoir à J.-M. MATHA), D. PETIT (pouvoir à M. LE COZE), P. CALDERON (procuration J. VANBRABANT)

Désignation d'un·e secrétaire de séance

Monsieur Didier COURREGELONGUE est élu secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire dans le cadre de ses délégations

Madame la Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées, elle n'a prise aucune décision depuis le dernier Conseil Municipal.

Présentation par Mr BORRAT du fonctionnement du service de l'eau de Captieux avec la Régie syndicale du Bazadais

Madame la Maire donne la parole à Monsieur BORRAT qui présente la Régie syndicale de Bazas.

Mr Gleyze demande à Mr BORRAT pourquoi la prestation de la reprise de la facturation coûte le même prix en 2022 et 2023 alors qu'une partie de la facturation 2022 a déjà été réalisé par le service de l'eau de Captieux. Pour réponse, Mr BORRAT explique qu'au jour où il a fixé le tarif, il s'agissait de faire la facturation entière pour 2022.

De plus, Mr GLEYZE souhaite savoir si la Régie des Eaux de Bazas est absorbé par le SIVOM au 1^{er} Janvier 2023, la Commune de Captieux ne supportera plus aucuns frais. Mr

BORRAT confirme et rajoute qu'ils ont entrepris les démarches pour la fusion avec le SIVOM mais que pour l'instant aucune date n'a été fixée.

Mr HOUQUES prend la parole afin de parler des différents ouvrages sur Captieux et de la qualité de l'eau.

Enfin, Mr GLEYZE demande à Mr BORRAT de modifier le modèle de délibération afin de mettre à jour les tarifs et la durée de la convention.

Le conseil Municipal après en avoir largement discuté

DECIDE de reporter cette décision au prochain conseil Municipal afin d'étudier la délibération corrigée.

Zone ou espace d'activité « FAUVETTE PITCHOU »

- Présentation du projet par Mr GLEYZE et Mr PENNEAU

Monsieur GLEYZE commence la présentation en annonçant à l'assemblée que la Commune a obtenu la deuxième autorisation de défrichement.

Tous les lots sont présentés ainsi que la liste des acquéreurs potentiels.

Cette présentation a pour vocation d'aider à la prise de décision pour équilibrer les financements annexes que la collectivité ne peut pas prendre en charge sans grever son budget.

- Exposé de Mr PENNEAU sur la perspective de vente et répercussion fiscale

Monsieur PENNEAU explique, dans un premier temps ce qu'est la Taxe d'Aménagement. A ce jour, celle-ci s'élève à 1 % à Captieux. Monsieur PENNEAU continue en précisant qu'il serait judicieux d'harmoniser cette taxe avec les autres communes et donc la faire passer à 3 %.

De plus, la taxe Aire de Stationnement sera également à prendre en compte. Toujours par souci d'harmonisation, celle-ci sera fixée entre 2 000€ et 3 000€ par place de stationnement.

Également, la taxe sur les panneaux solaires sera de l'ordre de 10 %.

Enfin, Mr PENNEAU explique que si une entreprise dépose un permis de construire pour un bâtiment avec une toiture plate, à ce jour, celui-ci sera refusé par rapport au PLU actuel de Captieux.

Après s'être rapproché de la DDTM, il s'avère que ces permis de construire seront autorisés au vu du nouveau PLU qui va être prochainement mis en place.

Pour conclure, Mr GLEYZE informe l'assemblée que les augmentations de taxes devront faire l'objet d'une délibération et que celles-ci seront à payer en une fois.

PLUI : validation de la zone à urbaniser

Madame LE COZE prend la parole afin de faire un point sur l'avancement du PLUI. Elle informe l'assemblée qu'un lotissement de style airiel est en projet à la sortie de Captieux, route de Bazas. Ce projet sera piloté par Gironde Habitat. Madame La Maire ajoute également que tous les propriétaires des terrains concernés sont d'accord pour vendre. Pour finir, Madame La Maire conclue en informant l'assemblée que Gironde Habitat a le projet d'acheter une maison Route de Bazas afin de créer des logements inclusifs.

Monsieur COURREGELONGUE souhaite savoir quand le PLUI sera pis en place. Pour réponse, Mme LE COZE espère qu'il sera finalisé en fin d'année.

Présentation de l'avant projet détaillé (APD) des cabinets médicaux

Madame La Maire donne la parole à Monsieur GLEYZE qui annonce que le sujet de ce soir est surtout l'approbation du projet. Mr GLEYZE présente les plans validés par les professionnels de santé. Après cette présentation, l'assemblée approuve dans son ensemble le projet.

Présentation de la phase 2 de la Convention d'Aménagement du Bourg (CAB)

Madame La Maire donne la parole à Monsieur GLEYZE qui commence par énumérer toutes les étapes qui ont déjà été effectuées et qui ont permise de pouvoir présenter aujourd'hui plusieurs propositions d'aménagement du bourg.

Monsieur GLEYZE présente les propositions d'aménagement créées par le cabinet d'étude METAPHORE. L'assemblée décide de se laisser une semaine afin d'étudier le dossier et d'envoyer d'éventuels commentaires.

Vote des subventions aux associations communales

Sur proposition de Madame La Maire, Le conseil municipal avoir en avoir délibéré, décide l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Montants alloués	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
ADIAPH	500,00 €	15	0	
ACCA	700,00 €	14	0	1 (J.KONSHELLE)

Cercle des travailleurs	1 500, 00 €	15	0	
Comité des Fêtes	2 000, 00 €	15	0	
Cycloclub Captieux	1 500, 00 €	15	0	
Familles rurales	200, 00 €	15	0	
Gym Capsylvaine	200, 00 €	15	0	
Ju-Jitsu	100, 00 €	15	0	
La Bazadaise	400, 00 €	15	0	
La Boussole	1 600, 00 €	15	0	
Les jolis pas de danse	300, 00 €	15	0	
Les nuits atypiques	200, 00 €	15	0	
Les randonneurs Gouaneyre	400, 00 €	15	0	
Racine Flottante	1 000, 00 €	15	0	
Renouveau et tradition	3 300,00 €	15	0	
Sporting club Captieux	7 000,00 €	14	0	1 (A. LABOURGUIGNE)
Sud Gironde orientation	1 000,00 €	15	0	
ADAPEI	200,00 €	14	0	1 (T. LEXTERIAQUE)
Les clowns stéthoscopes	190,00€	15	0	

- Charge Madame la Maire de la bonne exécution de cette décision.

Tarifs des boissons et repas pour les animations communales 2022

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la commune organise des manifestations publiques tels que de la Fête de la Musique et de la Fête nationale ainsi que des manifestations artistiques et culturelles tout au long de l'année. A ce titre elle propose la mise en place des tarifs pour le reste de l'année du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que les recettes sont recouvrées par la régie communale animation,

Décide l'application des tarifs du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2022 :

- café : 1 €
- bouteille d'eau 50 cl : 1 €
- autres boissons sans alcool (soda, jus de fruits ...) : 2 €
- bières : 2 €
- consigne : 1 €

- Repas du 14 juillet pour les enfants et adultes habitants la communes :
gratuité
 - Repas du 14 juillet pour enfants non domiciliées à Captieux :5 €
 - Repas du 14 juillet pour les adultes non domiciliées à Captieux : 8 €
- Charge Madame la Maire de la bonne exécution de cette décision.

Questions diverses

Aucunes questions ne sont posées.

La séance est levée à 23h00.